

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

Erratum

Fiducie de capital TD IV^{MC}

La Banque Toronto-Dominion

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans le tableau prévu à la section 6.6.1.2 (Prospectus définitifs) qui a été publié dans le bulletin du 9 janvier 2009 (Vol. 6, n° 1).

Un visa a été octroyé par l'Ontario pour le prospectus provisoire et non pour le prospectus définitif. L'avis à cet effet aurait dû paraître à la section 6.6.1.1 (Prospectus provisoires).

Le 16 janvier 2009.